



## Fiche de présentation de

**Nom de la structure :** CPCA Centre Val de Loire (ex ATHOBA)

**Adresse :** 53- 55, rue Marcel Tribut 37000 TOURS

**Téléphone :** 02 47 27 28 01

**Email :** cpca-cvl@entraide-et-solidarites.fr

## Personnes à contacter dans le cadre des violences conjugales :

Véronique LIVERA, responsable secteur santé

veronique.livera@entraide-et-solidarites.fr

06 28 92 08 40 / 02 47 41 85 38

## Informations sur l'équipe : Nombre / Compétence :

### Equipe pluridisciplinaire

psychologues cliniciennes spécialisées dans les violences conjugales (4 en Indre et Loire et 2 dans le Loir et Cher, puis 2 pour chaque département de la région)

1 responsable de service

1 secrétaire

Travailleurs sociaux (mutualisation avec le SAO de l'association)

Professionnels de santé (mutualisation avec le secteur santé de l'association)

**complétée de vacataires** (juriste, avocat)

## Mission générale de la structure :

### Missions généralistes

Le C.P.C.A. est porté par l'Association Entraide et Solidarités (ex Entr'Aide Ouvrière) dont la mission première est la lutte contre toutes les formes d'exclusion avec des antennes sur TOURS, CHINON et LOCHES.

Le C.P.C.A., dont le siège est à Tours, s'inscrit quant à lui dans un objectif principal de prévention de la récidive. Installé au sein du pôle social et médical, il bénéficie à ce titre de l'ensemble des services et moyens de ce pôle.

### Missions liées aux violences conjugales

**Prendre en charge des hommes et femmes auteurs de violences conjugales** (groupe de parole, suivi individuel, cycle de thérapie brève, atelier santé ...)

**Responsabiliser et sensibiliser des auteurs** (stages, action de sensibilisation ...)

**Former de professionnels et des étudiants** au repérage des violences conjugales, des déclencheurs et des conséquences (conférence, cycle de formation ...)

**Contribuer à des recherches et des avancées scientifiques** en collaboration avec l'université et le CRIAVS (création d'outils, recueil de données, parution d'articles ...) et en accueillant des stagiaires (psychologues, juristes, médecins, infirmier...)

**Favoriser l'éviction** en proposant un hébergement d'urgence à la demande de la justice (10 nuitées par auteur par convention avec le Parquet)

**Assurer un accompagnement socio-professionnel des auteurs de violences conjugales** suite à l'éviction

**Conscientiser le grand public sur les violences conjugales** (théâtre, ciné débat, conférence, journée de lutte contre les violences faites aux femmes, stand d'info ...)

### **Publics rencontrés :**

Auteur(e)s de violences conjugales volontaires ou contraint(e)s par la justice  
Professionnels  
Etudiants

### **Zone d'intervention :**

Région Centre – Val de Loire

### **Principaux partenariats développés par la structure :**

TGI, SPIP, Association de Contrôle socio-judiciaire, parquets  
DDCS, Préfecture, Délégations aux droits des femmes et à l'égalité  
CHU, Unité sanitaire des maisons d'arrêt, CMP Post pénal, CRIAVS, IML, Centre régional de psycho-traumatologie, centres de cure  
Centres de formation, ITS, Croix Rouge, Universités  
Police, Gendarmerie  
CIDFF, France Victimes, mouvement du planning familial

### **Actions de prévention et de prise en charge des auteurs de violences conjugales :**

**Entretien de diagnostic et d'engagement** afin de déterminer la prise en charge adaptée à la problématique individuelle

**Groupe de parole** : groupes ouverts en file active, tous les 15j, co-animés par les psychologues du service pour auteurs sous-main de justice ou volontaire

**Groupe de thérapie brève** : groupe ouvert en file active, chaque semaine pendant 2 mois, co-animé par les psychologues du service avec des intervenants extérieurs sur certains thèmes, destinés prioritairement aux auteurs sous-main de justice en pré-sentenciel

**Suivi psychothérapeutique individuel** par un psychologue du service

**Bilan intermédiaire et de fin de prise en charge** en collaboration avec les services de suivi judiciaire quand le patient est sous-main de justice

**Stage de responsabilisation** pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple ou sexistes sur orientation judiciaire dans le cadre d'une convention avec le parquet co-animés par les thérapeutes du service avec la participation de juriste